

TSARAP

coopérative
expertise comptable & audit



TSARAP Scop sas

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre
de la région Rhône-Alpes

Société de commissariat aux comptes inscrite
à la compagnie régionale de Lyon

8-10 rue Jacquard
69004 Lyon

www.tsarap-scop.com
contact@tsarap-scop.com

06 66 20 15 42
04 72 26 52 02

TSARAP

coopérative
expertise comptable & audit

TSARAP EXPERTISE SCOP
SAS

Siège Social :
8-10 rue jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

**N°
Intracommunautaire
tva :** FR75821124518



Société Coopérative et
Participative à capital
variable



Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon



commissaire
aux comptes

Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE
31/12/2022

AGIR ENSEMBLE POUR LES DROITS HUMAINS
ASSOCIATION

TSARAP

coopérative
expertise comptable & audit

TSARAP EXPERTISE SCOP
SAS

Siège Social :
8-10 rue jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

**N°
Intracommunautaire
tva :** FR75821124518

**AGIR ENSEMBLE POUR LES DROITS
HUMAINS**

16 Avenue Berthelot
69007 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31/12/2022

A l'Assemblée Générale de l'ASSOCIATION AGIR ENSEMBLE POUR
LES DROITS HUMAINS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION AGIR ENSEMBLE POUR LES DROITS HUMAINS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Société Coopérative et
Participative à capital
variable



Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon



commissaire
aux comptes

Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes



TSARAP

c o o p é r a t i v e
e x p e r t i s e c o m p t a b l e & a u d i t

TSARAP EXPERTISE SCOP
SAS

Siège Social :
8-10 rue jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

**N°
Intracommunautaire
tva :** FR75821124518



**Société Coopérative et
Participative à capital
variable**



**Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon**



**commissaire
aux comptes**

**Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes**



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Provisions pour risques et charges » de l'annexe des comptes annuels concernant les provisions pour risques de reversement sur subventions.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne le suivi comptable des engagements sur des actions financées dont les durées de réalisations font l'objet d'une répartition des subventions attribuées sur plusieurs exercices

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

TSARAP

c o o p é r a t i v e
e x p e r t i s e c o m p t a b l e & a u d i t

TSARAP EXPERTISE SCOP
SAS

Siège Social :
8-10 rue jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

**N°
Intracommunautaire
tva :** FR75821124518



**Société Coopérative et
Participative à capital
variable**



**Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon**



**commissaire
aux comptes**

**Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes**



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de

TSARAP

c o o p é r a t i v e
e x p e r t i s e c o m p t a b l e & a u d i t

TSARAP EXPERTISE SCOP
SAS

Siège Social :
8-10 rue jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

**N°
Intracommunautaire
tva :** FR75821124518



**Société Coopérative et
Participative à capital
variable**



**Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon**



**commissaire
aux comptes**

**Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes**



systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude

TSARAP

c o o p é r a t i v e
e x p e r t i s e c o m p t a b l e & a u d i t

TSARAP EXPERTISE SCOP SAS

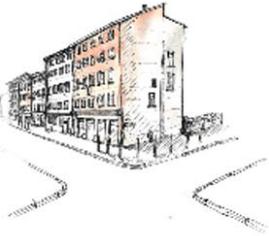
Siège Social :
8-10 rue jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

**N°
Intracommunautaire
tva :** FR75821124518



**Société Coopérative et
Participative à capital
variable**



**Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon**



**commissaire
aux comptes**

**Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes**



significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, Le 26/05/2023

Pour TSARAP EXPERTISE
Commissaire aux Comptes

Frédéric MOIROUX
Commissaire aux Comptes

Bilan association ANC

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
<i>Immobilisations corporelles</i>					
Autres immobilisations corporelles	17 889	7 240	10 649	599	10 050
TOTAL (I)	17 889	7 240	10 649	599	10 050
<i>Actif circulant</i>					
Stocks et en-cours				41 904	- 41 904
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés				7 200	- 7 200
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	1 865 590		1 865 590	1 748 924	116 666
Valeurs mobilières de placement	49 439	9 866	39 573	46 466	- 6 893
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	1 093 626		1 093 626	866 667	226 959
Charges constatées d'avance	1 896		1 896	852	1 044
TOTAL (II)	3 010 551	9 866	3 000 685	2 712 013	288 672
TOTAL ACTIF	3 028 439	17 106	3 011 334	2 712 612	298 722

Bilan association ANC(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires	2 589 464	2 589 464	
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires	76 225	76 225	
. Autres	7 831	7 831	
Report à nouveau	-2 300 373	-2 412 680	112 307
Excédent ou déficit de l'exercice	143 483	112 307	31 176
Situation nette (sous total)	516 630	373 147	143 483
TOTAL (I)	516 630	373 147	143 483
Fonds reportés et dédiés			
Fonds dédiés	22 151	21 727	424
TOTAL (II)	22 151	21 727	424
Provisions			
Provisions pour risques	80 011	57 731	22 280
TOTAL (III)	80 011	57 731	22 280
Dettes			
Emprunts et dettes financières diverses	1 366	1 667	- 301
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 207	22 465	11 742
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	56 730	43 712	13 018
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	6 750	14 447	- 7 697
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	2 191 079	2 132 291	58 788
TOTAL (IV)	2 290 132	2 214 582	75 550
Ecart de conversion passif (V)	102 409	45 425	56 984
TOTAL PASSIF	3 011 334	2 712 612	298 722

Compte de résultat association ANC

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations	880	1 120	- 240	-21,43
. Ventes de prestations de services	130	8 700	- 8 570	-98,51
. dont parrainages		1 500	- 1 500	-100
. Concours publics et subventions d'exploitation	1 666 428	681 665	984 763	144,46
. Dons manuels	14 824	13 971	853	6,11
. Contributions financières	277 085	434 430	- 157 345	-36,22
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	23 768	29 500	- 5 732	-19,43
Utilisations des fonds dédiés	21 727	7 699	14 028	182,21
Autres produits	-41 899	41 908	- 83 807	-199,98
Total des produits d'exploitation (I)	1 962 944	1 218 993	743 951	61,03
Charges d'exploitation				
Autres achats et charges externes	316 873	263 607	53 266	20,21
Impôts, taxes et versements assimilés	7 990	1 396	6 594	472,35
Salaires et traitements	322 525	218 862	103 663	47,36
Charges sociales	145 856	113 070	32 786	29,00
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	642	489	153	31,29
Dotations aux provisions	46 048	57 731	- 11 683	-20,24
Reports en fonds dédiés	22 151	21 727	424	1,95
Autres charges	971 453	452 571	518 882	114,65
Total des charges d'exploitation (II)	1 833 538	1 129 454	704 084	62,34
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	129 406	89 539	39 867	44,52
Produits financiers				
Autres intérêts et produits assimilés	1 634	473	1 161	245,45
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	2 973	4 682	- 1 709	-36,50
Différences positives de change	53 017	25 155	27 862	110,76
Total des produits financiers (III)	57 624	30 310	27 314	90,12
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	9 866	2 973	6 893	231,85
Différences négatives de change	33 414	4 568	28 846	631,48
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (IV)	43 279	7 542	35 737	473,84
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	14 345	22 768	- 8 423	-36,99
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	143 751	112 307	31 444	28,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	268		268	N/S
Total des produits (I + III + IV)	2 020 567	1 249 303	771 264	61,74
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 877 085	1 136 996	740 089	65,09
EXCEDENT OU DEFICIT	143 483	112 307	31 176	27,76
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Prestations en nature	9 768		9 768	N/S
. Bénévolats	78 017	60 750	17 267	28,42
Total	87 785	60 750	27 035	44,50
Charges				
. Mise à disposition gratuite de biens et services	9 768		9 768	N/S
. Personnel bénévole	78 017	60 750	17 267	28,42
Total	87 785	60 750	27 035	44,50

Annexes Associations

PREAMBULE

Présentation de l'association

Le mandat d'Agir Ensemble pour les Droits Humains consiste à promouvoir le respect des dispositions inscrites au sein de la Charge Universelle des Droits de l'Homme et d'autres textes fondateurs, notamment la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (21 octobre 1986), la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales (4 novembre 1950), la Convention interaméricaine relative aux Droits de l'Homme (Pacte de San José), la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (21 décembre 1965), la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (10 décembre 1984).

Agissant hors de toute considération politique, Agir Ensemble pour les Droits Humains a pour objet de :

- Lutter contre toute violation des droits de l'homme,
- Défendre les libertés fondamentales de chaque personne partout où elles sont bafouées ou menacées,
- Assurer le respect des minorités
- Informer le public et dénoncer toutes les atteintes commises contre les personnes et leurs biens par des gouvernements, des groupes ou des individus, par particulier les destructions, les arrestations arbitraires, les mauvais traitements et tortures, les exécutions et les disparitions,
 - Développer le sens de l'accueil des étrangers en France, lutter contre le racisme, veiller au respect du droit d'asile,
 - Favoriser l'établissement de relations harmonieuses et solidaires entre les différentes populations cohabitant dans une même société.

Elle peut s'affilier des fédérations nationales ou internationales.

oooo

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 004 583,64 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 143 482,89 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le Conseil d'Administration.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

Il n'y a pas eu de report de programmes.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.
Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 1 à 3 ans
Matériel et outillage industriels	de 3 à 5 ans
Agencements, aménagements, installations	de 5 à 6 ans
Matériel de bureau et informatique	de 2 à 10 ans
Mobilier	8 ans

Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite.

Le montant des engagements sont évalués et indiqués dans l'annexe.

Contributions volontaires :

Les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

- Les contributions en travail sont valorisées aux tarifs du personnel de remplacement.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	629		629	
Immobilisations corporelles	24 533	10 692	17 335	17 889
TOTAL	25 162	10 692	17 964	17 889

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Autres immobilisations incorporelles	629		629	
TOTAL I	629		629	
Installations générales, agencements divers	19 264	12	17 335	1 941
Matériel de bureau et informatique	4 670	630		5 300
TOTAL II	23 934	642	17 335	7 240
TOTAL GENERAL (I+II)	24 563	642	17 964	7 240

Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Travaux en cours	41 904		41 904	
TOTAL	41 904		41 904	

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Autres créances	1 865 590	1 865 590	
Charges constatées d'avance	1 896	1 896	
TOTAL	1 867 486	1 867 486	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Autres produits à recevoir	1 897
TOTAL	1 897

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	2 589 464				2 589 464
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise	76 225				76 225
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	7 831				7 831
Dont générosité du public					
Report à nouveau	-2 412 680	112 307			-2 300 373
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	112 307	-112 307	143 483		143 483
Dont générosité du public					
Situation nette	373 147	0	143 483	0	516 630
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissements					0
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	0	0	0	0	0
TOTAL dont générosité du public	373 147	0	143 483	0	516 630

Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
METROPOLE		3 230		3 230	
TOTAL	0	3 230	0	3 230	0

Fonds dédiés sur contributions financières

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
FONDS D'URGENCE	21 727	18 921	21 727	18 921	
			0	0	
TOTAL	21 727	18 921	21 727	18 921	0

Provisions pour risques et charges

Natures des provision	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprise de l'exercice	A la clôture
Autres provisions pour risques et charges	57 731	46 048	23 768	80 011
TOTAL	57 731	46 048	23 768	80 011

Une provision pour risques de 11 260 € a été constituée au 31 décembre 2022 pour le programme BUENAVENTURA afin de faire face à une insuffisance de financement des dépenses prévues sur le programme.

Une provision pour risques de 22 653 € a été constituée au 31 décembre 2022 pour le programme PACTE afin de faire face à un risque de dépenses non éligibles.

Une provision pour risques de 2 971 € a été constituée au 31 décembre 2022 pour le programme CITOYENNES ENGAGEES afin de faire face à une insuffisance de financement des dépenses prévues sur le programme.

Une provision pour risques de 9 164 € a été constituée au 31 décembre 2022 pour le programme SOUTIEN AUX DDH afin de faire face à une insuffisance de financement des dépenses prévues sur le programme.

La provision pour risques pour le programme PROJET P.A. de 14 582,86 € a été reprise au 31 décembre 2022.

La provision pour risques pour le programme PEUPLE de 9 185 € a été reprise au 31 décembre 2022.

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	1 366	1 366		
Fournisseurs	34 207	34 207		
Dettes fiscales et sociales	56 730	56 730		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	6 750	6 750		
Produits constatés d'avance	2 191 079	2 191 079		
TOTAL	2 290 132	2 290 132		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Fournisseurs	19 786
Dettes fiscales et sociales	28 031
Autres dettes	6 750
TOTAL	54 567

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Subventions

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N
VILLE DE LYON	Fonctionnement	5 000,00
COMMISSION UE	Programme CITOYENNES ENGAGEES	188 509,90
AFD	Programme SOUTIEN AUX DDH	136 861,97
AFD	Programme DEFI 3	168 204,15
NED	Programme PACTE	204 978,74
OXFAM	Programme PROTECTION 2	220 850,62
MINISTER FOREING TRADE DEVELOPMENT	Programme RISC	373 212,43
METROPOLE DE LYON	Programme METROPOLE DE LYON	10 000,00
AFD	Programme PEUPLE	62 625,14
AFD	Programme PLAFORME ONG DH 2	107 592,39
SRT	Programme PROJET P.A.	- 14 582,86
RESACOOP	Programme MINDCHANGERS	29 700,00
AFD	Programme MINDCHANGERS	3 300,00
AFD	Programme BUENAVENTURA	148 575,65
VILLE DE LYON	Programme ICORN	12 000,00
TOTAL		1 656 828,13

Contributions financières

Nom du subventionneur	Motif du financement	Montant notifié N
SRT	Programme FRIO 2	- 811,00
SRT	Fonctionnement	88 444,71
ACEB 71	Programme FU	2 600,00
SECOURS CATHOLIQUE	Programme FU	2 828,75
SECOURS CATHOLIQUE	Programme PEUPLE	16 700,00
SURVIE	Programme SURVIE	2 454,61
SECOURS CATHOLIQUE	Programme VAMOS PER LA PAZ	8 107,00
FONDATION INTERNATIONALE	Programme C21.155 ISLAM ISMAIL	3 990,67
FONDATION INTERNATIONALE	Programme SHELTER CITY ERA	10 856,00
FONDATION INTERNATIONALE	Programme NGE LAY +AUNG KO	37 887,00
BISCHOEFLICHES	Programme SHELTER CITY MARINA	11 000,00
KATHOLISCHES JUDENDWERK	Programme SHELTER CITY MARINA	6 000,00
LA VOIX DES SANS VOIX	Programme PP DDH	36 673,44
FRAMEWORK AGREEMENT FOR PARTICIPATION	Programme WPHF	50 354,14
TOTAL		277 085,32

Concours publics

Nom du financeur	Motif du financements	Montant notifié N
ASP	Service civique	9 600,01
	TOTAL	9 600,01

Contributions volontaires en nature

Pour mener à bien ses missions, l'association s'est appuyée sur des bénévoles pour l'année écoulée.

Les heures de bénévolat sont de 2 684 heures, obtenues par l'application d'un pourcentage de travail fourni par une personne à temps plein mensuel de 151,67 heures.

Ces heures sont valorisées au tarif horaire de 29,07 €, taux de charges sociales de 24,4 % inclus.

La valeur de contribution des bénévoles s'élève ainsi 78 017 €.

AUTRES INFORMATIONS

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Notre association est redevable directement envers ses salariés du paiement d'une indemnité de fin de carrière à la date de leur départ à la retraite.

L'estimation de ces indemnités de fin de carrière est effectuée dans l'hypothèse d'un départ à la retraite à 67 ans. L'IFC 2022 s'élève à 1 661,88 €.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	10
TOTAL	10

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 3 072 €.